

CONTRAT DE TRAVAIL

entre

Nom du metteur en scène

et

Nom de l'organisme

1. Les deux parties sont d'accord que **Nom du metteur en scène** accomplira le travail **de metteur en scène**, pour la pièce de théâtre (interactive et intergénérationnelle) sur l'évolution de l'intimidation. Ce projet est financé par le Centre national de prévention du crime.
2. Les honoraires du contrat sont de _____ \$ l'heure pour 45 heures de mise en scène pour un montant total de _____ \$. Un premier montant de _____ \$ sera versé à la signature du contrat et le solde soit _____ \$ à la fin du présent contrat. Le contrat sera en vigueur jusqu'au **date de la fin du contrat** inclusivement. Le metteur en scène s'engage à diriger les acteurs amateurs dans le but de présenter la pièce de théâtre intitulée L'ombre de Samuel qui sera d'une durée maximale de 45 minutes. La mise en scène doit être dirigée de façon à assurer l'atteinte des objectifs du projet théâtre du **Nom de l'organisme**, et ce, en collaboration avec l'intervenante communautaire responsable du dossier.
3. Début du contrat : **Date** au **Date**
4. La présente entente est valide jusqu'au **Date**. Le présent contrat n'engage pas le **Nom de l'organisme** à embaucher le metteur en scène, susmentionnée, pour un poste permanent.
5. Cette entente est résiliable à deux (2) semaines d'avis de part et d'autre.

Pour le **Nom de l'organisme**, **Nom du responsable** d'une part et **Nom du metteur en scène**, d'autre part, ont signé le **Date** le présent contrat.

Nom du responsable
Titre du responsable de l'organisme

Nom du metteur en scène
Metteur en scène

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le travail de mise en scène du Nom de l'organisme;

Le metteur en scène de la pièce de théâtre intitulée *L'ombre de Samuel* travaillera en collaboration avec l'intervenante communautaire qui assure la coordination du projet. Le metteur en scène est responsable de faire la mise en scène et d'organiser l'horaire des répétitions des acteurs de la pièce qui traite de l'évolution de l'intimidation. Les acteurs jeunes et adultes sont choisis par le metteur en scène et la coordonnatrice du projet et doivent venir des quatre coins de Nom de la région.

- Participe, au besoin, aux réunions du comité consultatif pour que les objectifs du projet soient respectés. Le metteur en scène s'assure que les objectifs soient toujours à l'intérieur de ceux déterminés par le conseil d'administration, en collaboration avec le comité consultatif du projet ;
- N'est pas un représentant officiel du Nom de l'organisme auprès des médias;
- Est responsable de la mise en scène de la pièce de théâtre en tenant compte des objectifs de mobilisation (intergénérationnel et interactif), sensibilisation et de prévention de la violence sous toutes ses formes.
- Informe régulièrement l'intervenante communautaire et la directrice du Nom de l'organisme en ce qui concerne la mise en scène et l'évolution des répétitions ;
- Le metteur en scène n'engage aucune dépense supplémentaire envers le projet sans l'autorisation de la responsable.